

Conseil communautaire du 13 Octobre 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-7S-DDH-57

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CARL

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi 13 du mois d'Octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette – M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – M. GALVANI Lucien – Mmes GRANDISSON Mariane – JEAN ÉPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - MM. KANCEL Jacques, Lucien - LATCHOUMANIN Eric - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

EXCUSES : Mme LOUIS Nanouchka - MM. FRAIR Jules Joël (*Procuration à CLARAC Elodie*) - HOTIN Michel Eloi – Mmes HUGUES Valérie (*Procuration à FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia*) - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (*Procuration à CORNET Cédric*) – LAPTES Sylvia (*Procuration à BAPTISTE Francs*) - M. LUTIN David Laurent - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (*Procuration à GALVANI Lucien*).

ABSENTS : MM. BERNIER Laurent - CHATEAUBON Hugues.

Madame MOLIA Wennie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 31

Conseillers représentés : 5

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale – article 34 ;

Vu la délibération N°2020-CC-6S-DDH-48 du 1^{er} septembre 2020 relative à la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant » ;

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 18 septembre 2020 ;

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'ajuster les postes aux besoins réels de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), ce qui implique la suppression des postes des filières sportive, sécurité et en partie de la filière animation ;

Sur le rapport de Monsieur le Président.

Le tableau des effectifs (ou des emplois) est un outil incontournable de la gestion du personnel.

Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Les contrats aidés (CUI...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de postes et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des effectifs de l'établissement public obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code Général des Collectivités Territoriales et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Depuis la création de la CARL en 2015, les effectifs ont été modifiés et ont fait l'objet de plusieurs Délibérations.

L'organisation actuelle et le fonctionnement des services permettent d'avoir une vision plus affinée et précise des effectifs nécessaires et conduit de ce fait, à ajuster le nombre de postes nécessaire à la réalisation des projets du territoire.

Il est ainsi proposé à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

SUPPRESSIONS

- 2 gardiens brigadiers
- 1 opérateur qualifié des activités physiques et sportives
- 1 éducateur des activités physiques et sportives
- 1 adjoint territorial d'animation (un temps non complet)

Soit 5 suppressions

Il est également proposé de procéder à la **mise à jour annuelle du tableau des effectifs** et ce, au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Par 29 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 novembre 2020 (*annexe 1*) ;

ARTICLE 2 : De procéder à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs, au plus tard le 31 décembre ;

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, chapitre 012 ;

ARTICLE 4 : D'autoriser en conséquence le Président et Madame la Comptable publique de procéder à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré ce jour Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT,**

Cédric CORNET

